

**05.5284 - Fragestunde. Frage
Illegale Hundekämpfe**

Eingereicht von Hess Bernhard
Einreichungsdatum 12.12.2005
Eingereicht im Nationalrat
Stand der Beratung Erledigt

Eingereichter Text

Hat der Bundesrat konkrete Hinweise, dass auch in der Schweiz illegale Hundekämpfe durchgeführt werden oder wurden?

Wenn ja, welche konkreten Massnahmen gedenkt er gegen das kriminelle Netzwerk von Züchtern und Veranstaltern zu ergreifen?

Antwort des Bundesrates vom 12.12.2005

Die Antwort des Bundesrates existiert nur in französischer Sprache.

Réponse du Conseil fédéral du 12.12.2005

Le Conseil fédéral n'a connaissance que d'un cas avéré où des combats illégaux de chiens se sont déroulés en Suisse. Ces combats avaient été organisés dans le canton du Valais durant les années 1997 à 2000. Les services cantonaux compétents avaient ouvert une enquête sur ces événements et le délit avait fait l'objet d'une répression pénale.

L'organisateur et les personnes impliquées, dont la culpabilité avait pu être établie, se sont vu infliger soit une interdiction générale de détenir des chiens, soit une interdiction de détenir des chiens de combat.

Aux termes de la loi fédérale sur la protection des animaux en vigueur, il est interdit d'organiser des combats entre animaux ou avec des animaux, au cours desquels ceux-ci sont maltraités ou mis à mort. La surveillance et l'application de cette loi incombent aux cantons.